



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente et un mars à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
24/03/2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29  
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Léocadie ZINSOU à M. Jérôme GRENIER  
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE  
Mme Lydie BRIOULT à M. Hervé HERRY  
M. Raphaël AUBERT à Mme Dominique MORIN  
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD  
M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Christine GINESTIERE

N° 043/2023

Rapporteur : Evelyne HORNAERT

**OBJET** : Eclairage des équipements sportifs : adoption du plan de financement dans le cadre des demandes de subventions

Les équipements sportifs actuels sont équipés d'éclairages trop énergivores.

Le coût de ce projet s'élève à 62 169 € HT.

Pour le financer, la ville de Vernon a adressé des demandes de subvention nécessaires à la réalisation de l'opération « Remplacement des éclairages par des LEDS au COSEC et terrain stabilisé des Boutardes » auprès de l'État pour un montant de 24 867 € correspondant à 40% du projet et auprès du Département de l'Eure pour un montant de 24 867 € correspondant également à 40% du projet (conformément au plan de financement figurant en annexe).

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité de procéder au remplacement des éclairages et de répondre au mieux au plan de sobriété énergétique,

**Considérant** la nécessité de solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet et son plan de financement tel que présenté en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tous les financeurs pour l'octroi des subventions les plus élevées possibles afin de mener à bien ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente opération.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Vies associative et événementielle, sport et citoyenneté

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**COSEC et terrain stabilisé des Boutardes**  
**Remplacement des éclairages des 2 équipements**  
**sportifs par des LEDS**

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières			<b>Aides publiques :</b>		
Etudes			- Union européenne		
Travaux / Matériel	62169	74603	- Etat	24867	40%
Autres			- Collectivités locales et leurs groupements		
			- Région		
			- Département (contrat de territoire)	24867	40%
			- communes ou groupement de communes		
			- Etablissements publics		
			- Autres :		
<b>Sous total</b>	<b>62169</b>	<b>74603</b>	<b>Sous total</b>	<b>49734</b>	
Recettes générées par l'investissement			<b>Autofinancement</b>	12433	20%
			Fonds propres		
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
<b>TOTAUX</b>	<b>62169</b>	<b>74603</b>		<b>62169</b>	<b>100%</b>